

**Séance du Conseil de Ville
du 31 octobre 2022, à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 18 / 2022**

1. Communications de la Présidente du Conseil de Ville
2. Appel
3. Procès-verbal no 17 du 26 septembre 2022
4. Questions orales
5. Crédit de Fr. 2'100'000.- pour la réalisation de la 2ème étape d'équipement du plan spécial no 72 « Communance Sud - Secteurs ABe et ABf »
6. Crédit-cadre de Fr. 1'950'000.- pour l'entretien des bâtiments du Collège de Delémont sur la période 2023-2027
7. Crédit d'étude de Fr. 220'000.- pour développer un concept global des zones 20/30 pour tous les quartiers de Delémont
8. Développement de l'interpellation 3.02/22 - Quels outils pour faire respecter les plans et les exigences de la commune ", PS, Mme Jeanne Boillat
9. Développement de la motion 5.11/22 - "Un plan canopée pour renforcer la présence des arbres en ville", PS, M. Maël Bourquard
10. Réponse à la motion 5.05/21 - "Gare Sud : faire partir le train de l'innovation à l'heure !", PS, M. Laurent Crevoisier
11. Réponse à la motion 5.06/21 - "La ferme du Neuf-Cul au sec pour Noël, Alternative de gauche, Mme Magali Rohner
12. Réponse à la motion 5.07/21 - "Généralisons le 30 km/h dans les zones résidentielles", PS, M. Maël Bourquard
13. Divers

1. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL DE VILLE

Mme Gaëlle Frossard, présidente, ouvre cette huitième séance de l'année, salue les membres présent-e-s et indique que la séance sera filmée par les techniciens d'Image et Son, qui réalisent une vidéo des équipements audiovisuels de la salle. Elle félicite celles et ceux qui ont été réélus au Législatif ou à l'Exécutif, adresse ses vœux à celles et ceux qui n'ont pas été reconduits pour un nouveau mandat et remercie chacune et chacun pour leur engagement. Elle souhaite plein succès à Mme Catherine Friedli, nommée secrétaire parlementaire, qui commencera officiellement son activité le 2 novembre et assiste aux débats ce soir.

2. APPEL

38 membres sont présent-e-s.

Conseil de Ville

Mme Gaëlle Frossard, présidente, M. Khelaf Kerkour, 1^{er} vice-président, M. Pascal Domont, 2^e vice-président, Mme Magali Rohner et Mme Pauline Rais, scrutatrices.

Mme, M., Iskander Ali, Christophe Badertscher, Jeanne Boillat, Maël Bourquard, Pierre Brulhart, Hevin Cevik, Pierre Chételat, Laurent Crevoisier, Gaëtan Farron, Pierre-Alain Fleury, Patrick Frein, Jean-François Gigon, Christophe Günter, Besim Hoxha, Florine Jardin, Thierry Kamber, Payman Khandouzi, Agrès Maeder, Suzanne Maitre-Schindelholz, Grégoire Mertenat, Pierre-Xavier Meury, Grégoire Monin, Olivier Montavon, Vincent Nicoulin, Claude Noirjean, Marc Ribeaud, Céline Robert-Charrue Linder, Jude Schindelholz, Tania Schindelholz, Annie Schneider, Zoé Scrima, Laurence Studer, Gabriel Villemin.

Sont excusé-e-s et remplacé-e-s

M. Patrick Claude est remplacé par M. Grégoire Mertenat
 M. Michel Friche est remplacé par M. Pierre-Xavier Meury
 M. Alexandre Kaiser est remplacé par Mme Zoé Scrima
 M. Célien Milani est remplacé par Mme Hevin Cevik
 M. Mehmet Suvat est remplacé par M. Maël Bourquard

Sont excusé-e-s

Mme, M., Marie Blandino, Jérôme Corbat, Sophie Chevrey-Schaller.

Conseil communal

- Mme Jeanne Beuret, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement
- M. Damien Chappuis, Département de la mairie et de la promotion économique
- M. Emmanuel Koller, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Murielle Macchi-Berdat, Département de l'énergie et des eaux
- M. Claude Schluchter, Département de la culture, des sports et des écoles

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith Cuttat Gyger, chancelière communale
 Mme Fabienne Beuret, vice-chancelière communale
 M. Roland Moritz, huissier

3. PROCÈS-VERBAL N° 17 DU 26 SEPTEMBRE 2022

Le procès-verbal n° 17 du 26 septembre est accepté à une majorité évidente.

4. QUESTIONS ORALES

Mme Gaëlle Frossard, présidente, rappelle que le temps de parole est d'une minute pour poser la question et de deux minutes pour y répondre.

M. Pierre Chételat, PLR, a appris dans la presse les retards pris par le chantier Clair-Logis et redoute une demande de crédit supplémentaire. Il aimerait connaître les raisons de ces retards, savoir si des pénalités sont prévues et demande quand un conseil d'administration remplacera le conseil de fondation.

Mme Jeanne Beuret admet des difficultés d'acheminement sur ce chantier, dues à la guerre en Ukraine, mais un retard de trois mois lui semble acceptable sans que des sanctions soient envisagées. Elle reviendra à cette tribune le 28 novembre pour solliciter un crédit supplémentaire, nécessaire à la mise en route de la nouvelle résidence. Quant au Conseil de fondation, il ne peut être transformé du jour au lendemain en conseil d'administration, une fondation ne se dissout pas sans un règlement juridique très strict et ce scénario a été abandonné. Le Conseil de fondation a, selon Mme Beuret, toutes les compétences requises pour mener le projet à bien et garantir un accueil de haute qualité dès l'été 2023 aux personnes accueillies à Clair-Logis.

M. Pierre Chételat n'est pas satisfait.

M. Patrick Frein, PDC, demande des informations supplémentaires sur la situation financière de Clair-Logis et sur le montant que la Commune devra allonger prochainement. Il s'inquiète de savoir si « un pilote est aux manettes et s'il possède son brevet ».

Mme Jeanne Beuret assure qu'un pilote est bien aux commandes et que sept compétences phares ont été introduites dans les statuts de la Fondation, qui s'en trouvent ainsi consolidés. Elle pourra dresser la liste exhaustive de ces compétences et des membres du Conseil de fondation lorsqu'elle reviendra à cette tribune le mois prochain avec une demande de crédit de 220'000 francs.

M. Patrick Frein est partiellement satisfait.

M. Jean-François Gigon, PDC, dit ne pas s'être inquiété à tort de la sécurité des usagers du chemin des Vies-Ste-Catherine dans une question orale le 27 septembre 2021, puisqu'un accident s'est produit récemment sur cette route, entre une camionnette et un jeune piéton. Le réaménagement qui devait

s'achever à la fin du troisième trimestre 2022 n'étant pas entamé, le Conseiller de Ville demande l'aménagement sans délai d'une voie carrossable vers les Prés-Roses, afin que le chemin des Vies-Ste-Catherine soit rendu à la mobilité douce.

M. Emmanuel Koller reconnaît que le trafic est parfois important et hétéroclite sur cet accès aux terrains de football, au camping et au compost communal. Compte tenu de la dangerosité avérée de ce chemin, il proposera une mesure urgente au Conseil communal lors de sa prochaine séance, à savoir la pose d'un panneau de limitation à 30 km/h, avec publication sans voie d'opposition. À terme, le chemin sera rendu aux piétons et aux cyclistes, mais la prévision faite à cette tribune en 2021 a été trop optimiste, puisque tout dépend du futur accès routier aux Prés-Roses et à la nouvelle déchèterie, dont l'avant-projet sera déposé au début 2023. On peut raisonnablement miser sur un chemin des Vies-Ste-Catherine sans voitures au début 2024.

M. Jean-François Gigon n'est pas satisfait.

M. Pascal Domont, PLR, a retrouvé avec plaisir la Foire du Jura, qui n'avait pas pu ouvrir ses portes en 2020 et 2021. La presse lui ayant appris le faible soutien accordé par la Commune à cette manifestation générant plusieurs millions de francs, il demande si le Conseil communal a réfléchi au maintien de la Foire du Jura à Delémont car, pour lui, cette manifestation est delémontaine, doit le rester et ne pas migrer vers Moutier.

M. Claude Schluchter a déjà eu l'occasion de répondre à une question écrite portant sur ce sujet. La volonté du conseil d'administration du Comptoir SA est, pour ce qu'il en sait, de se déplacer, et le Conseil communal a simplement observé que Moutier possède toutes les infrastructures pour accueillir ce type d'événements. Il reste à demander au locataire quand il compte quitter les lieux et à définir ce qu'il conviendra de faire avec ces locaux. En tout état de cause, 2025 est proche, la prochaine législature apportera donc sa réponse.

M. Pascal Domont n'est pas satisfait.

M. Marc Ribeaud, PS, revient sur l'achat des terrains de la SAFED, accepté par le corps électoral en mai dernier. Depuis, certains taux d'intérêt ont augmenté. M. Ribeaud aimerait donc connaître l'impact des décisions de la BNS sur le bilan et sur le budget communal et savoir en particulier si le service financier a pu emprunter le montant requis, 12,5 millions de francs, au-dessous de 3%. Il se demande également si le taux moyen des emprunts, pour autant qu'on puisse le prévoir, restera en-dessous de 3% ces prochaines années.

M. Damien Chappuis, maire, évoque une période particulière par rapport aux taux d'intérêt des emprunts. En l'espèce, les négociations se sont faites avec différents instituts bancaires. Un établissement régional et un établissement un peu moins régional ont été retenus, qui proposent un taux de 1,5% pour l'un et de 1,95% pour l'autre. On est donc au-dessous des 3% du message au corps électoral pour l'achat des terrains de la SAFED. Quant à savoir ce que l'avenir réserve, c'est le point d'interrogation, mais actuellement c'est en-dessous de 2%.

M. Marc Ribeaud est satisfait.

Mme Laurence Studer, UDC, a été approchée par quelques petits commerçants depuis que quatre places de parc ont été supprimées à la rue du 23-Juin. Certains perdraient jusqu'à 30% de leur chiffre d'affaires, les automobilistes allant désormais s'arrêter ailleurs, et la Conseillère de Ville souhaite entendre ce que le Conseil communal a à dire à des commerçants qui risquent de devoir fermer boutique.

M. Damien Chappuis, maire, a lu avec regret dans la presse les difficultés que rencontrent certains commerces, mais le Conseil communal n'a fait ici que suivre la décision prise par le Conseil de Ville de supprimer ces quatre places de parc à l'ouverture du parking de l'Étang. Le Conseil communal ne peut rien y faire et c'est désormais à la population de se responsabiliser. Le Maire ajoute qu'on déniche encore des places de parc libres derrière certains commerces et qu'on peut aussi changer de moyen de locomotion pour continuer d'aller faire ses courses en Vieille Ville.

Mme Laurence Studer est partiellement satisfaite.

M. Pierre-Xavier Meury, PLR, exhibe un récent tout-ménage en couleurs des SID faisant la promotion des économies d'énergie. Des informations que le Conseiller de Ville a déjà pu lire dans différents médias,

diffusées par différentes autorités. Évoquant un rabâchage, les SID disposant en outre d'une *newsletter* électronique, il se questionne quant à son utilité et soupçonne une utilisation à des fins électorales. D'où sa question : le Conseil communal a-t-il approuvé ce courrier signé par la Conseillère communale-candidate, et quel en a été le coût ?

Mme Murielle Macchi-Berdat indique que c'est volontairement que différents canaux d'information sont utilisés par les SID, afin de toucher un maximum de monde. La facturation est un moyen parmi d'autres de faire passer le message, d'autres informations seront encore diffusées dans *Delémont.ch*, les gens semblent avides de trucs et astuces pour faire des économies d'énergie. La communication vers l'extérieur est de la compétence du Département avec supervision du Conseil communal, en l'occurrence celle-ci a été portée à l'ordre du jour d'une séance de l'Exécutif. En tant que cheffe de département, Mme Macchi-Berdat signe toujours les courriers adressés, que la nouvelle véhiculée soit bonne ou mauvaise, que la période soit électorale ou pas. Cette communication n'ayant pas fait l'objet d'un envoi spécial, elle émerge à la rubrique communication des coûts d'exploitation, dont elle pourra fournir la référence.

M. Pierre-Xavier Meury est partiellement satisfait.

M. Laurent Crevoisier, PS, évoque le « Plan équilibre 22-26 » récemment dévoilé par le Gouvernement jurassien. Plusieurs institutions, parties civiles, syndicats ayant fait part de leur mécontentement tant sur le fond que sur la forme et ce plan d'austérité entraînant des conséquences au niveau communal, M. Crevoisier demande sa réaction au Conseil communal.

M. Damien Chappuis, maire, regrette sur la forme que les communes n'aient pas été consultées préalablement. Mais leur voix se fera entendre ; via l'AMDD et l'AJC, des courriers seront envoyés au Gouvernement et d'autres actions pourraient être menées auprès de la députation. Sur le fond, la garantie cantonale d'un effet neutre pour les communes repose sur un mécanisme assez artificiel, car même si les montants à payer ne changent pas, les prestations, elles, seront réduites. Les chiffres sont difficiles à apprécier, mais c'est surtout la manière qui dérange le Maire.

M. Laurent Crevoisier est satisfait.

5. **CRÉDIT DE FR. 2'100'000.- POUR LA RÉALISATION DE LA 2ÈME ÉTAPE D'ÉQUIPEMENT DU PLAN SPÉCIAL NO 72 « COMMUNANCE SUD - SECTEURS ABE ET ABF »**

M. Emmanuel Koller explique que cette deuxième étape d'équipement répond aux besoins de deux entreprises qui s'étendent ; il y a aussi dans ce secteur les projets de construction de nouvelles entreprises. La demande de crédit comporte quatre éléments : prolongements de la rue Robert-Caze, nouvel accès à l'arrière de l'usine easy Dec SA, mini-giratoire pour l'accès à l'usine Joray & Wyss SA, aménagement de fossés de collecte des eaux et plantations. Les trois premiers sont devisés à 1,3 million de francs, le quatrième à 600'000 francs, plus 200'000 francs pour l'aménagement des réseaux des SID. Joray & Wyss SA assumera les frais liés à la plus-value du mini-giratoire. Les charges annuelles seront d'environ 112'000 francs, intérêts et amortissements. La partie durable du projet comprend une utilisation rationnelle du sol, un plan de mobilité pour les entreprises de plus de 15 employés, des normes de stationnement strictes et une arborisation le long des routes. Le Conseil communal, les commissions UETP, Énergie et eaux, Finances recommandent d'accepter le crédit.

M. Pierre Chételat, PLR, dit la satisfaction de son groupe face à cette extension qui prouve l'attractivité de la zone industrielle. De nouvelles entreprises s'installent, les entreprises présentes se développent, de quoi réjouir le PLR, qui accepte le crédit.

Mme Annie Schneider, PS, se réjouit avec son groupe d'un développement témoignant de l'attractivité de la ville dans le secteur industriel. Le PS accepte le crédit et apprécie la large place accordée au respect du plan climat, mais il demande au Conseil communal d'évaluer le potentiel du site de la Communance en matière de géothermie et de stockage de l'énergie en surplus, une démarche qui pourrait se révéler ici particulièrement pertinente en raison des synergies possibles entre les entreprises.

M. Emmanuel Koller s'est rendu récemment dans cette zone industrielle et a pu observer que les entreprises en question sont très sensibles à l'environnement, à tout ce qui touche au plan climat et aux énergies renouvelables. La géothermie, énergie fiable et bon marché, sera peut-être effectivement un sujet à aborder. C'est envisageable et le Conseil communal ira dans ce sens.

Mme Laurence Studer, UDC, annonce qu'elle se retire en vue de la votation.

Mme Magali Rohner, Alternative de gauche, sait que les entreprises sont intéressées à économiser de l'énergie vu son coût, et pense qu'elles pourraient tirer avantage de l'expertise des SID, qui, forts de leurs connaissances en matière de production, doivent aussi commencer à s'y connaître en stockage d'énergie. La Conseillère de Ville estime encore que l'on peut aller plus loin dans l'arborisation, notamment sur les parkings où l'on pourrait poser des panneaux solaires puisqu'ils font (aussi) de l'ombre. Étant en amont du projet, c'est le bon moment pour faire part de ce genre de préoccupations.

DÉCISION : le crédit de CHF 2'100'000.- pour la réalisation de la 2ème étape d'équipement du plan spécial n° 72 « Communance Sud - Secteurs ABe et ABf » est accepté par 37 voix.

6. **CRÉDIT-CADRE DE FR. 1'950'000.- POUR L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS DU COLLÈGE DE DELÉMONT SUR LA PÉRIODE 2023-2027**

M. Claude Schluchter tient à disposition des photos des travaux effectués sous le crédit-cadre 2018-2022 et des illustrations des travaux à réaliser durant les cinq prochaines années. La principale rénovation concerne la halle de gymnastique qui en a bien besoin, l'assainissement énergétique doit par ailleurs se poursuivre et le remplacement des fenêtres s'achever. Le quatrième axe d'intervention concerne les incivilités, et la pose de caméras est prévue autour du bâtiment.

Mme Tania Schindelholz, Alternative de gauche, partage l'avis du Conseil communal par rapport à l'assainissement énergétique, mais son groupe s'inquiète de la dérive sécuritaire liée à l'augmentation des caméras dans la ville. Mme Schindelholz demande si les appareils prévus sont de même type que ceux posés au Gros-Seuc, si ces derniers ont déjà nécessité des visionnages, et, le cas échéant, pour quelle raison. Elle demande enfin que les caméras soient éteintes durant le temps scolaire pour protéger la personnalité des élèves et du corps enseignant.

M. Claude Schluchter précise que les caméras du Collège seront de même type que celles du Gros-Seuc, lesquelles ont effectivement déjà servi au visionnage, par des personnes assermentées et dans le respect du délai de 96 heures prévu par le règlement. Les pratiques ne différeront pas au Collège.

M. Pierre Chételat, PLR, trouve le message un peu particulier parce que des interventions urgentes sont mentionnées au point 2, qui devront être faites hors crédit-cadre. Au point 3, le devis de 50'000 francs pour la sonnerie lui semble exagérément élevé. Au point 6, dans les travaux à planifier hors crédit-cadre, il se permet un doute sur la réduction des charges d'exploitation qu'amènerait le passage au chauffage à pellets. Le PLR soutiendra cependant le crédit.

M. Claude Schluchter confirme que le Conseil communal présentera un crédit spécifique pour toute la systématique du chauffage. Aujourd'hui, le Collège est chauffé au mazout, au gaz, et, dans le nouveau bâtiment, aux pellets. La citerne se trouvant vers le préau, il faudra, le cas échéant, amener les pellets jusqu'à la chaufferie, moyennant plusieurs mètres de conduites. Le remplacement de la sonnerie implique lui beaucoup de câblage, depuis le tableau électrique jusqu'à tous les endroits où doit résonner le timbre. Le prix est peut-être un peu élevé, mais dans le domaine de l'électricité, il est difficile d'être précis.

DÉCISION : le crédit-cadre de Fr. 1'950'000.- pour l'entretien des bâtiments du Collège de Delémont sur la période 2023-2027 est accepté par 38 voix.

7. **CRÉDIT D'ÉTUDE DE FR. 220'000.- POUR DÉVELOPPER UN CONCEPT GLOBAL DES ZONES 20/30 POUR TOUS LES QUARTIERS DE DELÉMONT**

M. Emmanuel Koller rappelle que ce crédit d'étude fait suite à une motion acceptée en octobre 2021. Seuls les quartiers résidentiels étaient visés par l'intervention socialiste, mais les zones du centre ont été intégrées à la présente démarche. Les coûts ont été estimés sur la base d'expériences faites par des bureaux spécialisés dans d'autres villes. L'idée derrière ce crédit est d'aller au bout de la réflexion sur les zones à vitesse réduite. L'étude doit servir à prioriser et hiérarchiser les zones, en commençant par celles qui présentent des dangers. Elle permettra d'évaluer la facilité ou la difficulté de mise en œuvre ; certaines zones connaissent déjà le 30 km/h, d'autres auront besoin d'aménagements importants. Enfin, une ordonnance fédérale sur la signalisation routière exigeant un contrôle après réalisation, il faut une certaine expertise pour mettre en place ces zones 20/30, raison pour laquelle l'appui d'un bureau spécialisé en mobilité et sécurité routière s'impose. Le rôle d'UETP dans l'étude sera de réaliser le cahier des charges, piloter les études, mener les démarches participatives par quartier, préparer les demandes de crédits et assurer la conduite des travaux. Les commissions UETP et Finances ont accepté le crédit et l'étude.

M. Pierre-Xavier Meury, PLR, relève que son groupe s'était opposé à la motion dont il est question. Et voici que les autorités ajoutent une couche de 20 km/h à la couche de 30 km/h qui sera instituée dans les quartiers résidentiels. La question de l'utilité de faire voter ce crédit aujourd'hui se pose par ailleurs, alors que les résultats du sondage sur la zone de rencontre 20 à l'avenue de la Gare ne sont pas connus. Le PLR aurait souhaité connaître l'avis de la population et des commerçants à ce sujet avant de passer à la caisse. Bien que n'étant pas opposé à des mesures de modération du trafic, il refuse ce crédit.

M. Olivier Montavon, PDC, voit de clairs avantages aux zones 30 en termes de bruit, de sécurité et de qualité de vie. En France, les automobilistes de Lyon, Nantes ou Grenoble roulent à 30 km/h maximum. À Lausanne, la généralisation du 30km/h la nuit est déjà une réalité et le plan directeur de la Ville prévoit de faire de même en journée dès 2030. Winterthur a l'intention d'instaurer le 30km/h sur son territoire d'ici 2025. Idem à Bâle. Pour le Conseiller de Ville, il n'est même pas nécessaire de passer par un crédit d'étude pour une action qui nécessite simplement du courage politique. D'autres villes l'ont fait. À titre personnel, il soutient une politique courageuse en la matière, avec du 30km/h généralisé sans autre forme de procès.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, indique que son groupe refuse la demande de crédit et fait part de son mécontentement au Conseil communal. Le montant de 220'000 francs lui semble complètement disproportionné. Le Conseil fédéral a décidé en août que les zones 30 pourront être aménagées sans expertise sur les routes non affectées à la circulation générale. Cette décision, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain, change la donne. Face aux problèmes à venir, notamment la hausse du prix de l'énergie, il est indispensable, pour le PCSI, de fixer des priorités, et ce crédit n'en est pas une. Surtout, l'étude demandée va bien plus loin que la demande du motionnaire, et c'est là une autre raison de refus.

Mme Laurence Studer, UDC, regrette cette « étude de plus ». Elle estime qu'il faudrait commencer, pour réduire les risques, par boucher les trous dont sont constellées les routes et, pour limiter le bruit, faire de beaux tapis. Le problème à régler d'urgence, c'est le mauvais état actuel des routes, et pas les études pour autre chose, qui plus est confiées à des bureaux de Lausanne ou Zurich. Elle annonce que son parti lancera un référendum si ce crédit est accepté.

M. Maël Bourquard, PS, soutiendra avec son groupe l'entrée en matière, mais reviendra sur la notion d'urgence et sur les coûts dans la discussion de détail. Le message transmis par le Conseil communal ne convient cependant que partiellement au socialiste, car il va plus loin que la motion en intégrant un concept global de limitation et il ne prend pas en considération la récente décision du Conseil fédéral pour faciliter la mise en place de zones 30.

Mme Tania Schindelholz, Alternative de gauche, salue l'avènement d'un nécessaire concept global de la mobilité à vitesse réduite, en plus du développement d'une politique de mobilité douce. Son groupe accepte l'entrée en matière et reviendra dans la discussion de détail.

M. Emmanuel Koller a entendu les différentes interventions, les exemples donnés par M. Montavon, l'idée d'attendre les résultats du sondage sur l'avenue de la Gare, les réticences par rapport aux coûts. Concernant ces 220'000 francs, il précise que l'estimation porte sur une quinzaine de zones, à raison d'environ 14 jours de travail par zone et un tarif journalier de 1000 francs d'usage pour des bureaux spécialisés. Mettre des priorités, réduire les coûts, il espère pouvoir ouvrir la discussion à ces niveaux-là.

DÉCISION : l'entrée en matière est acceptée par 21 voix contre 17.

M. Maël Bourquard, PS, *chi va piano va sano*, c'est dans ce sens que la motion a été déposée il y a une année, se souvient le Conseiller de Ville. Demander prioritairement d'accélérer la mise en place de zones 30 dans les quartiers résidentiels, car c'est dans ces secteurs que le gain pour la qualité de vie est le plus grand. Puis, sur la base de ces actions prioritaires, développer des réflexions à plus large échelle. Le message justifiant le crédit de 220'000 francs ne le convainc pas sur deux points : un, il va plus loin que la motion en intégrant tous les quartiers et les zones 20 au lieu de se concentrer sur le 30 dans les quartiers résidentiels ; deux, il ne prend pas en compte la récente décision du Conseil fédéral sur les zones 30. Concernant l'ampleur de l'étude, M. Bourquard note que des crédits spécifiques ont déjà été votés par le Législatif pour des zones-centre comme la Vieille Ville ou l'avenue de la Gare et les études sont en cours. Mais il peut paraître nécessaire d'envisager des zones 20 dans des secteurs résidentiels accueillant une école ou un parc urbain, les Archebusiers par exemple, donc la proposition est de recentrer sur ces quartiers résidentiels.

Concernant la nécessité d'étudier, M. Bourquard observe que le Conseil communal soumet un crédit comportant des expertises complètes, alors que les procédures seront simplifiées dès le 1^{er} janvier 2023, notamment pour la pose de mesures de modération du trafic. La proposition du PDC de ne pas faire d'étude et d'introduire un 30 km/h généralisé est saluée, mais il n'est pas certain que cela puisse fonctionner dans toutes les situations. Dans les quartiers traversés par les transports publics, par exemple, il faut étudier

l'impact d'une limitation de vitesse sur les TUD. Mais d'autres, comme la Turquie, pourraient passer au 30 km/h sans étude poussée, avec un processus participatif.

Finalement, conclut M. Bourquard, un crédit est nécessaire à une étude sous-tendant des frais d'ingénieurs, de l'appareillage, des comptages, etc. mais la voilure doit être limitée. Sa proposition est donc de modifier l'arrêté pour restreindre l'étude aux quartiers résidentiels et couper le crédit de moitié. Son calcul est le suivant : sur la base de la figure n°40 du plan directeur des déplacements, 11 zones sont identifiées et, à raison de 10 jours de travail par zone, on arrive à 110'000 francs.

M. Jude Schindelholz, PS, pense que les villes citées en exemple par M. Montavon pour leur rapidité à réduire la vitesse n'ont pas procédé sans mener d'études, elles ont juste commencé avant Delémont. Refuser toute étude, tout crédit, tout moyen financier ne fera pas progresser le dossier. Pour lui, il faut aller de l'avant pour améliorer la situation dans les zones où la cohabitation est difficile, comme à la rue du Voirnet, via une étude et des moyens raisonnables.

Mme Tania Schindelholz, Alternative de gauche, demande une interruption de séance.

DÉCISION : interruption de séance de cinq minutes.

M. Maël Bourquard, PS, propose au Conseil communal de revenir avec une deuxième lecture d'ici un mois, après réévaluation de l'ampleur et de la voilure financière de l'étude.

M. Khelaf Kerkour, PDC, observe qu'on a deux soucis, le bruit et la sécurité. Le bruit peut être réduit en passant de 50km/h à 30 km/h. Pour davantage de sécurité, il faudrait une commission intégrant la Police, des moniteurs d'auto-école et peut-être des membres de cette assistance. Cette commission spéciale pourrait faire avancer le dossier et permettre des économies substantielles.

M. Emmanuel Koller conclut que le Conseil communal ne peut qu'accepter cette proposition de deuxième lecture qui fait sens, tous les partis semblant s'être mis d'accord. M. Koller regrette cependant que le crédit soit passé dans deux commissions sans susciter de réaction particulière, ce qui le laisse un peu interrogatif sur le processus. Pour la commission de sécurité, se disant un peu novice et ne sachant pas si la proposition doit être traitée ce soir, il l'enregistre.

DÉCISION : le crédit d'étude de Fr. 220'000.- pour développer un concept global des zones 20/30 pour tous les quartiers de Delémont est renvoyé en deuxième lecture par 35 voix, sans voix contraire et 3 abstentions.

8. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.02/22 - QUELS OUTILS POUR FAIRE RESPECTER LES PLANS ET LES EXIGENCES DE LA COMMUNE ", PS, MME JEANNE BOILLAT**

Mme Jeanne Boillat, PS, explique que son intervention vise à corriger ce qui peut l'être et à améliorer la qualité d'exécution des infrastructures prévues « Gare Sud » ou à l'avenue de la Gare. Elle constate trop souvent un écart défavorable entre ce qui est présenté au Conseil de Ville et la réalité pour ce qui touche à la qualité environnementale. Des arbres ont cédé la place à des voitures le long de la route de Bâle à la hauteur du Théâtre du Jura/Centre Le Ticle. Le Conseil de Ville a engagé 6,5 millions de francs dans différents crédits d'infrastructures pour l'Écoquartier. Quelles exigences ces investissements permettent-ils ? Les permis, les normes cantonales, les normes techniques SIA et autres sont-elles respectées ? Que se passe-t-il si elles ne le sont pas ? Des conventions ont été signées, quelle est leur teneur ? Des propositions du Conseil communal sont attendues, à commencer par la révision du RCC, pour donner plus de poids aux aspects liés au réchauffement climatique et aux espaces verts. Le plan climat ne doit pas rester qu'une affiche.

M. Emmanuel Koller relève que le texte de l'interpellation évoque une population déçue et même consternée par la verrue bétonnée et sans âme qu'est en passe de devenir l'Écoquartier. Mais du point de vue du Conseil communal, le projet est en cours de réalisation et de telles conclusions sont prématurées. L'Exécutif et l'administration veillent à faire respecter le plan spécial, le plan d'aménagement local, le plan de zones et le règlement communal sur les constructions. À ce stade, l'Écoquartier respecte le plan spécial adopté par le Conseil de Ville et les permis de construire délivrés, sauf pour quelques éléments en discussion et les façades qui devaient être en bois. Le Conseil communal a dénoncé cette situation par un avis de droit pour le rétablissement de l'état conforme, dont l'issue reste incertaine.

Quels textes lient la Commune au promoteur ? Une convention a été passée lors de l'établissement du plan spécial et a été inscrite au Registre foncier. Cet outil fonctionne parfaitement depuis de nombreuses années. Dans le cas de l'Écoquartier, des adaptations ont été demandées par le promoteur pour répondre à de nouvelles questions soulevées. Un avenant a été signé avec le promoteur et le SEDE, qui a permis de trouver une solution concertée pour les canalisations. Un second avenant est en cours de validation pour préciser

certains éléments. Dans tous les cas, le Conseil communal reste compétent pour décider et veille en particulier à respecter les fondamentaux du plan spécial adopté par le Conseil de Ville. Comme pour chaque dossier, des conventions sont en discussion pour le *contracting* énergétique. La Municipalité n'a encore rien investi et ne le fera pas tant que les conventions ne seront pas signées. Deuxième question, les outils ont-ils été efficaces ? Oui, les outils utilisés depuis de nombreuses années pour les plans spéciaux et depuis quelques années pour le *contracting* énergétique ont déjà prouvé leur efficacité. Dans le cas de l'Écoquartier, leur finalisation est rendue difficile par le promoteur qui complique les processus. Troisième question, quelles corrections sont nécessaires afin d'éviter des déconvenues ? Le Conseil communal est d'avis que des corrections ne sont pas nécessaires, car les outils ont prouvé leur efficacité. Les conventions et contrats utilisés dont les modèles ont été établis avec le recours à un juriste sont conformes à la législation. Le Conseil communal estime qu'on ne peut en aucun cas parler de déconvenue dans la situation de l'Écoquartier car il est prématuré de porter un tel jugement au stade actuel des travaux.

Mme Jeanne Boillat n'est pas satisfaite.

9. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.11/22 - "UN PLAN CANOPÉE POUR RENFORCER LA PRÉSENCE DES ARBRES EN VILLE", PS, M. MAËL BOURQUARD**

M. Maël Bourquard, PS, décrit l'objectif du plan, qui est de voir le feuillage des arbres se développer généreusement, l'étendue de la canopée étant le meilleur indicateur de la qualité d'arborisation d'une ville. Dans son préavis, le Conseil communal dit connaître les îlots de chaleur et disposer d'outils suffisants pour développer des aménagements en faveur de la biodiversité. Mais que reste-t-il, demande le Conseiller de Ville, de la coulée verte entre la gare et la Vieille Ville ? Quel aurait été le résultat sur la place Roland-Béguelin sans intervention populaire ? Quel est le résultat des plantations au nord du Théâtre du Jura et dans le projet de La Poste ? L'arbre est un amortisseur climatique qui atténue les îlots de chaleur et les risques d'inondations, sa disposition stratégique peut réduire la température de l'air en ville de 2 à 8 degrés. Un plan canopée ne s'arrête pas à définir où il est nécessaire de planter de la végétation, il permet aussi de la préserver. C'est une action du plan climat, qui peut être lancée avant la publication officielle du fameux plan. Dans son préavis, le Conseil communal cite le quai de la Sorne. Il faudra effectivement être attentif lors de son réaménagement.

Mme Florine Jardin, PCSI, observe que cet instrument stratégique – « encore une étude ! » – contraindra les autorités mais pas les particuliers sur leur parcelle ; elle observe que le Conseil communal, dans son préavis, affirme posséder plusieurs plans allant dans le sens du plan canopée, un service métier avec une très bonne connaissance de la question et trouve que l'étude lui coûtera plutôt cher. En toute logique, poursuit-elle, on aurait pu s'attendre à un refus de la motion par le Conseil communal. Or ce n'est pas le cas et la Conseillère de Ville s'interroge. Face à un budget 2022 déficitaire et à la veille d'un budget 2023 qui ne s'annonce pas sous un meilleur jour, elle propose d'investir dans des mesures concrètes, en l'espèce dans des arbres, pour 120'000 francs. Le PCSI ne soutiendra pas la motion.

Mme Magali Rohner, Alternative de gauche, pense que l'on ne peut pas simplement prendre 120'000 francs, acheter des arbres et aller les planter n'importe où. Elle rejoint cependant sa préopinante sur son interprétation de la réponse du Conseil communal : pourquoi faire appel à des bureaux extérieurs spécialisés si la Ville dispose des connaissances et des compétences ? Moyennant quelques renforcements de postes, il doit être possible de dresser un plan, de décider ce qui doit être planté, où et avec quel entretien. Dans certaines rues, il fait sensiblement plus chaud et il faut mettre l'accent sur certains points. Ce plan canopée est utilisé ailleurs, l'investissement pour le rédiger ne devrait pas être de plusieurs dizaines de milliers de francs. Le groupe accepte la motion, à réaliser le plus possible à l'interne.

Mme Laurence Studer, UDC, approuve Mme Jardin et demande où sont les arbres que la Commune aurait pu exiger dans le secteur de La Poste, sur un ancien terrain communal. Elle recommande de commencer par appliquer les règles existantes avant tout. L'UDC refusera la motion.

Mme Magali Rohner, Alliance de gauche, répond à Mme Studer que la demande a été faite à de réitérées reprises pour des arbres vers la gare, mais en raison de la présence d'une dalle numérique dans le sous-sol, il n'est pas possible de planter à cet endroit-là.

M. Marc Ribeaud, PS, a l'impression d'une confusion dans la discussion. Il précise que le vote de ce soir ne portera pas sur un crédit mais sur une demande au Conseil communal, à UETP concrètement, d'établir un plan, une proposition de projet, ces 120'000 francs – sans doute moins – ne seront pas dépensés sans l'aval du Conseil de Ville. Cet outil de mesure objectif de la couverture végétale serait vraiment utile avant d'aménager les Arquebusiers, l'avenue de la Gare, le sud des voies, etc.

M. Pierre Chételat, PLR, propose au nom de son groupe une transformation en postulat. Le PLR refusera la motion.

Mme Florine Jardin, PCSI, répond à M. Chételat que si on ne vote pas ce soir sur un crédit, on vote sur un principe qui débouchera sur un crédit. Il s'agit donc bien d'une motion, qui porte sur un plan ; pas d'un postulat qui demanderait d'étudier si cela vaut la peine d'étudier un plan.

M. Maël Bourquard, PS, répond à Mme Jardin qu'effectivement, on vote sur un nouvel instrument stratégique parce que les autres ne marchent pas. Le plan climat pour Delémont, que M. Bourquard n'a pas encore vu, doit instaurer un certain nombre de mesures qu'il faudra voter. D'accord pour revoir la voilure et travailler au maximum à l'interne, mais il ne faut pas tout jeter quand on parle d'études. S'agissant des particuliers, il y a de plus en plus d'oppositions d'associations comme le WWF ou Pro Natura lorsque les enjeux touchent la nature. Le Conseiller de Ville remercie Alternative de gauche pour son soutien, rejoint Mme Studer sur l'importance de ne plus rater le coche lors d'aménagement, notamment au quai de la Sorne, où il en va du réchauffement de la ville et de la rivière.

M. Emmanuel Koller partage le souci de gérer le budget communal avec attention, mais précise que l'on n'échappe pas à la problématique des ressources en personnel. On peut souhaiter davantage internaliser, mais le problème de quantité et de qualité de travail revient toujours. Il y a à UETP des généralistes très compétents, mais certains sujets requièrent des compétences très pointues, très spéciales. En conclusion, M. Koller dit vouloir veiller à être plus précis dans le calcul des coûts des projets.

DÉCISION : la motion 5.11/22 - "Un plan canopée pour renforcer la présence des arbres en ville", PS, M. Maël Bourquard, est acceptée par 22 voix contre 15, avec une abstention.

10. RÉPONSE À LA MOTION 5.05/21 - "GARE SUD : FAIRE PARTIR LE TRAIN DE L'INNOVATION À L'HEURE !", PS, M. LAURENT CREVOISIER

Mme Gaëlle Frossard, présidente, observe que la parole n'est pas demandée.

11. RÉPONSE À LA MOTION 5.06/21 - "LA FERME DU NEUF-CUL AU SEC POUR NOËL, ALTERNATIVE DE GAUCHE, MME MAGALI ROHNER

Mme Gaëlle Frossard, présidente, observe que la parole n'est pas demandée.

12. RÉPONSE À LA MOTION 5.07/21 - "GÉNÉRALISONS LE 30 KM/H DANS LES ZONES RÉSIDENTIELLES", PS, M. MAËL BOURQUARD

Mme Gaëlle Frossard, présidente, observe que la parole n'est pas demandée.

13. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposées :

- Question écrite du PCSI, « Jardins familiaux, vers une politique plus verte »
- Motion du PLR, « Élections et votations communales, des explications SVP »

La séance est levée à 21h20

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

Gaëlle Frossard

La secrétaire parlementaire :

Catherine Friedli

Delémont, le 16 novembre 2022